



DISPOSITIF DE MÉDIATION DES LITIGES DE CONSOMMATION

Conformément aux articles du **Code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants**, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de la présidence de l'IFY - presidence@ify.fr - le consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation.

Le consommateur contactera l'Association des Médiateurs Européens, prise en sa qualité d'entité de la médiation de la consommation **AME Conso Médiation Consommation**

- soit par courrier en écrivant au 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris, en précisant obligatoirement son numéro de téléphone et/ou son adresse mail,
- soit en remplissant le formulaire de demande de médiation saisi en ligne en utilisant le lien suivant : <https://www.mediationconso-ame.com/demande-de-mediation-ame.html>

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <https://www.mediationconso-ame.com/>

Plus d'informations sur :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/mediation-de-la-consommation>

Institut Français de Yoga – Paris

SIRET : 352198394 00046

